

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

« Plusieurs usagers m'ont signalé la fermeture soudaine de la digue du Canal avec un barrage en béton à hauteur du car-wash. Selon les informations relatées par la presse, cette fermeture, qui durera plusieurs mois, est due aux travaux effectués par le promoteur « Atenor » pour y construire ses logements haut de gamme. Cette fermeture nous pose plusieurs problèmes.

1. Cette voirie de transit est fortement utilisée par les usagers. Elle permet de relier le quartier Veeweyde/Aurore à Cureghem en peu de temps, en libérant de l'espace sur la chaussée de Mons et plus globalement sur le centre d'Anderlecht, déjà fortement saturé.
2. Les images du barrage en question qui m'ont été envoyés sont interpellantes. On peut constater aucune signalétique lumineuse pour prévenir de ce barrage bétonné. Le risque que des automobilistes et des cyclistes se prennent le barrage frontalement, en période de visibilité réduite, est importante. Cela revient à de l'inconscience.
3. Fermer une voirie aussi importante pour la mobilité à Anderlecht pour une cause d'intérêt privé, à savoir le chantier de construction des logements, pose question.

Mes questions sont les suivantes :

- Avez-vous évalué l'impact de cette fermeture sur les voiries adjacentes/voisines et particulièrement la chaussée de Mons et la rue des Goujons ? Que comptez-vous mettre en place pour éviter une plus grande saturation du centre de notre commune ?
- Avez-vous conscience du danger que vous apportez aux usagers de la route qui croiseraient ce barrage ? Pouvez-vous nous assurer que vous adapterez de toute urgence la signalétique afin de mettre ce barrage clairement en évidence ?
- Comment expliquez-vous qu'il soit nécessaire de fermer la digue du Canal pour permettre à « Atenor » de poursuivre ses travaux ? Le promoteur paie-t-il une redevance/taxe à la suite des désagréments occasionnés aux Anderlechtois ? ».

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

« Depuis quelques jours, les abords du canal ont été coupés à la circulation, provoquant d'énormes embouteillages au boulevard industriel et dans toutes les rues avoisinantes. Aucun itinéraire de délestage et aucune explication n'accompagne ces modifications survenues par surprise.

Les automobilistes sont ainsi mis devant des situations totalement inattendues et à chacun d'improviser la façon de se dégager de ce piège.

Je suis aussi particulièrement inquiète du manque de visibilité de ces obstacles mis au travers de la voirie, aucun éclairage ne les signale, il faudra un miracle pour éviter les accidents.

Cette façon de gérer la mobilité est pour le moins surprenante, voire scandaleuse et dangereuse.

Il en va de même à la rue Heyvaert, coupée à la circulation depuis plus de 6 semaines à la suite d'un dramatique incendie. Aucun itinéraire efficace, tenant compte des semi-remorques qui transportent des voitures dans ce quartier n'est mis en place. Cette situation entraîne une anarchie totale où l'on voit des camions remonter des rues à sens

uniques (la rue des Bassins) pour se dégager de cet imbroglio. Des voitures qui se parquent n'importe où et bloquent les camions.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles sont les raisons de la fermeture des accès aux abords du canal ?
- Combien de temps cela va-t-il durer ?
- Pouvez-vous de toute urgence mettre en place une signalisation claire et visible de nuit afin d'éviter des accidents ?
- Quand la rue Heyvaert va-t-elle être rouverte à la circulation ?
- Que proposez-vous en attendant ? ».

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord :
« Plusieurs modifications de la circulation sont en cours dans le quartier de Biestebroeck.

Une partie des ajustements de la circulation ont lieu dans le cadre des activités culturelles qui se déroulent cet été dans le quartier de « Biestebroeck ». Pendant la crise du « COVID », il est apparu plus clairement que jamais que nos habitants ont besoin de détente et d'activités de plein air à proximité de chez eux.

Dans le quartier de « Biestebroeck », on va créer une zone pour des activités pour les jeunes, culturelles et sportives. Dans les semaines à venir, plus d'informations concrètes vont être communiqué sur les activités de cet été. Ces informations seront reprises par l'Échevin et le service des événements au moment opportun.

L'adaptation de la circulation a été planifié et discuté avec les différents services concernés. La police et les services d'urgence font bien sûr partie de cette discussion. Un plan de signalisation a été élaboré, qui a également été réalisé. La digue du Canal est une route qui, comme toutes les autres, se conforme à la norme selon laquelle 30 km/h y est la vitesse maximale. La route est également éclairée. Ces faits ont également été pris en compte lors de la planification de la nouvelle circulation.

La commune a mis en place la signalisation selon le plan et contrôle l'état des barrières.

La fermeture de la Digue du Canal est un autre projet et est limitée dans le temps par le permis d'urbanisme du promoteur « Athenor », qui doit réaliser des travaux au Carrefour Rue du Développement/Digue du Canal.

Dans le cadre des nouveaux développements du quartier, le carrefour sera modifié et partiellement construit.

L'accès au car-wash est toujours garanti sans problème par le Boulevard Industriel. Lorsque les travaux de construction seront terminés, la fermeture sera levée.

En ce qui concerne la rue Heyvaert, cet incendie très important aura coûté la vie à 3 personnes et fragilisé grandement l'immeuble.

Dans le cadre de l'enquête des scellés judiciaires ont été apposés sur l'immeuble à la demande du Parquet. Ces scellés empêchaient toute visite d'expert afin d'examiner les ruines du bâtiment sinistré. Or, faute d'éléments techniques rassurants quant à la stabilité de ces ruines, la circulation du charroi automobile a été interrompue dans le tronçon de la rue.

A la demande du Bourgmestre, diverses interventions ont eu lieu auprès des responsables de l'enquête judiciaire afin de mettre en évidence les conséquences de cette fermeture pour la mobilité dans le quartier.

Du côté des services du Bourgmestre, ils ont procédé à l'audition de la propriétaire et de son conseil afin notamment d'insister sur la nécessaire mobilisation de l'expertise de leur assureur.

Fin de semaine dernière, nous avons été avertis de la levée des scellés. Cette information a été immédiatement portée à la connaissance de l'assureur de la propriétaire de l'immeuble afin que les experts en stabilité puissent rapidement se rendre sur place.

En fonction de leurs conclusions, les mesures les plus appropriées seront prises pour tenter de concilier les impératifs de sécurité pour les passants et la nécessaire mobilité dans cette artère. »

G. BORDONARO réplique en attirant la vigilance de l'échevine sur la signalisation et la dangerosité de ce barrage. Elle dit que ses équipes sont présentes tous les jours mais il y a 2 jours, une cycliste expliquait sur un groupe Facebook qu'elle s'est retrouvée face à ce barrage et a dû faire marche arrière à contre sens. Elle témoigne qu'il n'y avait pas de signalisation claire qui la prévenait de ce barrage. Une vérification d'urgence s'impose. Concernant l'impact sur les voiries voisines, il estime que l'échevine n'a pas réellement répondu. On ne sait pas trop l'impact attendu. Actuellement, c'est vraiment la catastrophe à la rue Wayez et à la Chaussée de Mons. Vu la situation actuelle et la fermeture de la digue du Canal, cela va déboucher sur la saturation d'Anderlecht. G. BORDONARO déclare faire une interpellation à ce sujet si rien ne change. Il aimerait que le Collège se penche plus sérieusement sur cette problématique afin d'éviter l'arrêt de la circulation y compris les transports en commun.

Il dit ne pas avoir entendu de réponse relative au fait qu'Athenor paie une redevance taxe. Lorsqu'un particulier doit réserver une place devant chez lui afin d'y placer un container, une redevance taxe doit être payée. Il espère qu'il en va de même pour un promoteur immobilier qui cause des désagréments du fait de ses travaux. Ce promoteur entraîne la fermeture d'une voirie entière. Il espère que le Collège lui demandera une certaine redevance pour les désagréments occasionnés.

Monsieur le Bourgmestre-Président intervient en disant que l'échevine a expliqué que c'est le Collège qui a imposé ces travaux. Dans le cadre de leur permis, le Collège a imposé que le promoteur fasse les travaux de redressement du carrefour parce que c'est

la préfiguration du futur plan d'aménagement de Biestebroek. Les promoteurs ne paieront pas quelque chose qui leur est imposé par le Collège.

F. CARLIER partage les mêmes remarques que G. BORDONARO et ajoute que, pour des activités ludiques, le parc Crickx n'est pas plus adéquat. La fermeture des rues et la lucidité de l'espace public sont très à la mode mais les parcs sont prévus pour cela. Il serait judicieux de ne pas créer le chaos au bord du canal, surtout que la circulation y est déjà fortement affectée par le blocage du pont Marchand.